

Commission doctorale du domaine « Sciences de l'éducation et enseignement » (CDD 10bis)

DEMANDE D'ADMISSION DEFINITIVE AU DOCTORAT
À remplir par le·la doctorant·e et son·sa·ses promoteur·trices

À remettre par le·la doctorant·e, muni des annexes requises (**en version électronique** (en 1 seul fichier PDF et promoteur·trice·s en copie), à la gestionnaire des doctorats et à l'adresse doctorat-educ@uclouvain.be.

 Les dossiers d'admission doivent également obligatoirement être déposés via la plateforme [OSIS-Doctorat](#).

NOM et Prénom du·de la doctorant·e :
Date et lieu de naissance :
Nationalité :
GSM :
Mail privé :
Mail UCLouvain (si existant) :

Date de dépôt auprès de la CDD :

Motivation de soumettre ce projet auprès du CDD en Sciences de l'éducation et enseignement (5 lignes max.) :

En cas d'admission provisoire précédente, merci de confirmer la date à laquelle la CDD a validé l'admission provisoire :

Attention ! Dès l'inscription au doctorat confirmée, l'adresse doctorat-educ@uclouvain.be sera exclusivement utilisée pour toute communication future !

Toute demande d'admission au doctorat doit être accompagnée :

- ☐ D'une description du projet de recherche susceptible de conduire à une thèse de doctorat (max. 4 pages)
- ☐ D'une bibliographie (max. 2 pages)
- ☐ D'un plan de travail (grandes étapes et échéances) (max. 1 page)
- ☐ D'une proposition de cursus de formation doctorale (max. 1 page)
- ☐ D'un CV
- ☐ D'une copie des diplômes d'accession
- ☐ Du CV des personnes dans le comité d'accompagnement (CA) qui sont en dehors de l'UCLouvain ou ne font pas partie de la Faculté EDUC.
- ☐ De la charte entre doctorant·e et promoteur·trice·s

L'ensemble des documents qui composent la demande d'admission définitive doit être rassemblé dans un seul fichier PDF.

La Commission doctorale du domaine « Sciences de l'éducation et enseignement » dispose d'un *Vade-mecum* (à venir) et de dispositions particulières définissant les droits et obligations de chaque partie : doctorant·e, promoteur·trice et institution. Ces règlements et dispositions particulières sont consultables via la page

<https://www.uclouvain.be/fr/facultes/educ/doctorats>.

Il est vivement recommandé de lire ces documents avant de compléter ce formulaire.

En complétant ce dossier, le·la doctorant·e et le·la promoteur·trice attestent avoir lu et pris connaissance de ces règlements et s'engagent dans le travail de recherche tel que détaillé ci-après.

Titre du projet de thèse (FR et ANG) :

FR :

ANG :

Composition du Comité d'accompagnement (CA) :

Joindre CV pour les membres hors UCLouvain et/ou ne faisant pas partie de la faculté EDUC.

Voir ci-dessous les critères d'habilitation à diriger une thèse de doctorat *.

Le CA est constitué du ou des promoteur·trice·s et d'au moins deux autres membres.

Le·la promoteur·trice principal·e doit avoir le statut de promoteur·trice habilité·e, il·elle est membre académique ou scientifique définitif appartenant à la faculté des sciences de l'éducation (EDUC). Si la thématique de recherche le justifie, plusieurs promoteur·trice·s peuvent être proposés·es.

Pour garantir une ouverture suffisante à d'autres paradigmes et perspectives, au moins un·e membre du comité d'accompagnement ne fait pas partie de l'équipe de recherche à laquelle appartiennent la, le ou les promoteurs·trices. Le promoteur principal s'assure qu'aucun conflit d'intérêts ne survienne.

Tous les membres sont porteurs du titre de docteur·e (avec thèse) ou font preuve d'une expertise jugée équivalente et témoignant d'une haute compétence scientifique.

Les membres académiques ou scientifiques définitifs appartenant à la Faculté EDUC de l'UCLouvain ou aux Instituts IPSY, IACCHOS ou ILC ne peuvent être minoritaires au sein d'un comité d'accompagnement.

En cas de cotutelle, le comité d'accompagnement sera composé paritairement de représentants de chacune des universités partenaires.

Le·la promoteur·trice aura l'obligation d'assurer le suivi de la supervision/de l'encadrement du·de la doctorant·e en cas d'absence de longue durée (maladie, congé de maternité, etc.). Pour ce faire, et en l'absence d'un·e copromoteur·trice, il·elle veillera à désigner un membre du comité pour garantir l'accompagnement du·de la doctorant·e.

Promoteur·trice(s) :

1. Promoteur·trice principal·e habilité·e * - NOM, Prénom :

Veuillez préciser : **Prof.** + Université ou Institution ou Faculté + signature ou joindre copie du mail « Pour accord »

2. Copromoteur·trice - NOM, Prénom :

Veuillez préciser : **Prof. / Dr** + Université ou Institution ou Faculté + signature ou joindre copie du mail « Pour accord »

3. Copromoteur·trice – NOM, Prénom :

Veuillez préciser : **Prof. / Dr** + Université ou Institution ou Faculté + signature ou joindre copie du mail « Pour accord »

Membres :

1. NOM, Prénom :

Veuillez préciser : **Prof. / Dr** + Université ou Institution ou Faculté + signature ou joindre copie du mail « Pour accord »

2. NOM, Prénom :

Veuillez préciser : **Prof. / Dr** + Université ou Institution ou Faculté + signature ou joindre copie du mail « Pour accord »

3. NOM, Prénom :

Veuillez préciser : **Prof. / Dr** + Université ou Institution ou Faculté + signature ou joindre copie du mail « Pour accord »

Justification sur la composition proposée du comité d'accompagnement (5 lignes max.) :

Faisabilité matérielle :

Source de financement :

- ☐ Fonds propres
- ☐ Bourse gouvernement local
- ☐ Centre de recherche hors UCLouvain
- ☐ Assistant au cadre
- ☐ FNRS – FSR
- ☐ FRIA – FRESH
- ☐ ARC
- ☐ ARES
- ☐ Autre

Temps consacré aux travaux de recherche : % (Part-time – Full time)

Durée prévisionnelle du doctorat : ans

Année prévisionnelle des défenses de thèse :

Institut d'accueil : ☐ IPSY – ☐ IACS – ☐ ILC

Les moyens de fonctionnement mis à la disposition du·de la doctorant·e pour la réalisation de sa thèse sont les suivants (locaux, téléphone, secrétariat, photocopieuses, bibliothèques, participation dans les frais de colloques et congrès, etc) :

Cotutelle de thèse (cadre à compléter uniquement en cas de cotutelle) :

Université avec laquelle la cotutelle est envisagée :

L'université partenaire est-elle habilitée à délivrer un diplôme de doctorat dans le domaine de recherche :

Université principale du candidat :

Etat d'avancement de la convention de cotutelle :

Indiquez ci-dessous ce qui motive le projet de cotutelle :

Indiquez ci-dessous quelle serait la plus-value d'une cotutelle par rapport à une copromotion avec séjours scientifiques dans l'équipe de recherche de l'université partenaire durant le doctorat :

Description du projet de recherche (à rédiger dans un document à part et à joindre dans le PDF du dossier - max. 4 pages)

Votre projet de recherche doit comporter les parties suivantes :

- Problématique
- État de l'art et cadre théorique/conceptuel
- Questions de recherche
- Méthodologie
- Études empiriques

Bibliographie (à rédiger dans un document à part et à joindre dans le PDF du dossier - max. 2 pages)

Plan de travail (à rédiger dans un document à part et à joindre dans le PDF du dossier - max 1 page) :

Grandes étapes et échéances du projet de doctorat

Proposition de cursus de formation doctorale (à rédiger dans un document à part et à joindre dans le PDF du dossier - max. 1 page).

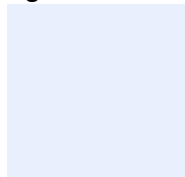
- La proposition doit être spécifique, motivée et adaptée au profil du-de la candidat-e au doctorat et au projet de recherche.
- Une proposition de canevas de demande de validation de crédits est disponible en ligne (<https://www.uclouvain.be/fr/facultes/educ/doctorats>) pour vous aider.

Date et signatures :

Candidat-e :

Date :

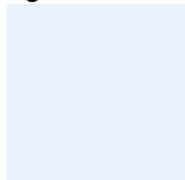
Signature :



Promoteur.trice :

Date :

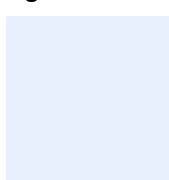
Signature :



Promoteur.trice :

Date :

Signature :



DIPLÔMES DONNANT ACCES AU DOCTORAT

(UNIQUEMENT POUR LES titres ou grades étrangers ou délivrés par la Communauté flamande, la Communauté germanophone ou l'Ecole Royale Militaire).

Ce point ne concerne que les demandes d'admission au doctorat sur base de titres ou grades cités ci-dessus

Ces informations sont nécessaires afin de permettre à la CDD de délivrer l'« Attestation d'admission au doctorat et à la formation doctorale » sur base de titres ou grades étrangers valorisés pour au moins 300 crédits.

Pour les documents délivrés par des universités étrangères, ils seront déposés auprès de la Commission doctorale traduits en version française ou anglaise exclusivement.

Titre du-des diplôme-s	Institution ayant délivré le-s diplôme-	Date ou Année académique de l'obtention du diplôme	Nombre d'années d'étude de la formation	Grade / Résultat

Commentaires, remarques ou documents susceptibles d'aider la commission doctorale du domaine « Sciences de l'éducation et enseignement" dans son travail d'évaluation :